



Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Rétrocession à la commune et classement dans le domaine public du lotissement « Devals »**

**N° 012.03.2026**

**Rapporteur :  
Michel FERRET**

L'an deux mille vingt-six le trois du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 24 février 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 25

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARÉCHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Marie ARGENCE, Robert CLÉRON, Bertrand JAULIN

#### Absents excusés

Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI  
Frédéric GALINIE a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Caroline MASSON a donné procuration à Annie VEAUTE  
Valérie MAUGARD, Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

La commune a été sollicitée par les propriétaires du lotissement « Devals » pour la rétrocession et le transfert dans le domaine public des voiries et réseaux divers (VRD) du lotissement dont l'accès s'effectue par le chemin de Devals et Carpinel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-012032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026  
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Cette demande porte sur les parcelles cadastrées section AY n° 92, 105, 107 et 142.

L'emprise de la rue du Pastel et l'impasse de l'Or Bleu possède les caractéristiques techniques nécessaires pour être intégrée au domaine public communal. Il s'agit de la voie, de ses accotements, espaces verts, du réseau pluvial et de l'éclairage public. Le réseau d'eau potable et des eaux usées sera pris en charge par Réseau 31.

Le classement de ces rues, déjà ouvertes à la circulation publique, ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation qu'elles assurent est dispensé d'enquête publique en application de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière.

Le linéaire de voirie intégrée au domaine public communal représente 295 mètres.

La contenance des parcelles supportant la voirie, les espaces verts et réseaux divers est de 2 288 m<sup>2</sup>.

Sur proposition de monsieur Michel FERRET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

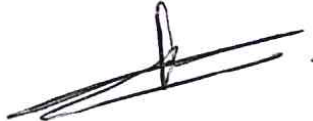
- de classer dans le domaine public communal la rue du Pastel et l'impasse de l'Or Bleu conformément au plan annexé à la présente délibération,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir et tout document en relation avec cette opération.

Les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par les propriétaires.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 4 mars 2026

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260304-012032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2026  
Publication : 05/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation